

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Document 838 – 09/10/2020

Descriptif

Objet	:	Belle-Terre : projet « pavillon des jardiniers », Commune de Thônex																											
Forme de mise en concurrence	:	Appel d'offres																											
Type de procédure	:	Ouverte																											
Mandat	:	Architecte pour les phases SIA 41 à 53 Le montant estimé des travaux donnant droit aux honoraires est d'environ CHF 1'546'784.- HT																											
Date de publication dans la FAO	:	2 octobre 2020																											
Délai de rendu	:	12 novembre 2020, 12h00																											
Adjudicateur	:	Commune de Thônex, Chemin du Bois-des-Arts 58, 1226 Thônex																											
Organisateur	:	Comptoir Immobilier SA, Cours de Rive 7, CP 3753 - CH-1204 Genève																											
Inscription	:	Aucun émolument ni frais de dossier																											
Simap	:	No de publication : 1157309 Documents téléchargeables sur Simap																											
Communauté de soumissionnaires	:	Pas admise																											
Sous-traitance	:	Pas admise																											
Groupe d'évaluation	:	M. François Fortuna RMO M. Eddy Phillippe Responsable service des Routes Mme* Myriam Matthey-Doret* AMO juridique* Mme Mariama Raulet Pilote Suppléants M. Gaëtan Simili Architecte commune de Thônex M. Yannis Ioannides Pilote																											
Critères d'adjudication	:	<table><tr><td>1. MOTIVATION, METHODOLOGIE, COMPREHENSION DU CAHIER DES CHARGES ET REFERENCES</td><td>40%</td></tr><tr><td>1.1 Dossier de réponse</td><td>80%</td></tr><tr><td>1.2 Annexe R14</td><td>20%</td></tr><tr><td>2. PRIX</td><td>25%</td></tr><tr><td>2.1 Montant de l'offre (selon détail offre financière)</td><td>75%</td></tr><tr><td>2.2 Temps consacré (selon détail offre financière)</td><td>25%</td></tr><tr><td>3. ORGANISATION</td><td>25%</td></tr><tr><td>3.1 Annexe R6</td><td>45%</td></tr><tr><td>3.2 Annexe R8 adaptée</td><td>50%</td></tr><tr><td>3.2 Annexe Q2</td><td>5%</td></tr><tr><td>4. CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE</td><td>10%</td></tr><tr><td>4.1 Annexe Q5</td><td>100%</td></tr><tr><td>TOTAL</td><td>100%</td></tr></table>		1. MOTIVATION, METHODOLOGIE, COMPREHENSION DU CAHIER DES CHARGES ET REFERENCES	40%	1.1 Dossier de réponse	80%	1.2 Annexe R14	20%	2. PRIX	25%	2.1 Montant de l'offre (selon détail offre financière)	75%	2.2 Temps consacré (selon détail offre financière)	25%	3. ORGANISATION	25%	3.1 Annexe R6	45%	3.2 Annexe R8 adaptée	50%	3.2 Annexe Q2	5%	4. CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE	10%	4.1 Annexe Q5	100%	TOTAL	100%
1. MOTIVATION, METHODOLOGIE, COMPREHENSION DU CAHIER DES CHARGES ET REFERENCES	40%																												
1.1 Dossier de réponse	80%																												
1.2 Annexe R14	20%																												
2. PRIX	25%																												
2.1 Montant de l'offre (selon détail offre financière)	75%																												
2.2 Temps consacré (selon détail offre financière)	25%																												
3. ORGANISATION	25%																												
3.1 Annexe R6	45%																												
3.2 Annexe R8 adaptée	50%																												
3.2 Annexe Q2	5%																												
4. CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE	10%																												
4.1 Annexe Q5	100%																												
TOTAL	100%																												
Indemnités	:	Aucune																											

**Commentaires techniques sur
la base des documents
publiés et des bases légales et
réglementaires applicables
dans le cas d'espèce**

- Qualités de l'appel d'offres** : Appel d'offres non conforme aux documents A1 et B1.
- Remarques sur l'appel d'offres** : Le bureau auteur de l'étude de faisabilité, de l'avant-projet et de l'autorisation de construire est autorisé à participer à la procédure ce que la CCAO regrette vivement. En effet cela procure un avantage à son auteur.
- Il n'y a pas d'expert indépendant du MO dans le groupe d'évaluation.
- L'appel d'offres utilise la méthode T2 pour évaluer les offres, ce qui est contraire aux directives de la Commission cantonale des Marchés Publics qui préconise la méthode linéaire.
- La procédure demande une offre pour un mandat d'architecte sans indiquer précisément le montant donnant droit aux honoraires. De même, il est demandé une offre pour des prestations d'ingénieur qui ne sont décrites nulle part.
- Interpellé par la CCAO, l'organisateur n'a pas répondu à toutes ces questions.

Avis de la CCAO



Distribution : Aux membres des membres
Commune de Thônex, Chemin du Bois-des-Arts 58, 1226 Thônex
Comptoir Immobilier SA, Cours de Rive 7, CP 3753 - CH-1204 Genève - 'raulet@comptoir-immo.ch'